



Vers une rémunération minimale de la présence des auteurs.trices en Festival et Salon.

Tarifs et Modalités

La rémunération minimale conseillée pour les journées de présence des auteurs en Salons/Festivals est calculée sur la base de la moitié de celle des conférences/ateliers, **soit 208 € brut la journée et 125 € brut la demi-journée.**

Libre à l'auteur ayant participé à des conférences/ateliers associés à un Festival/Salon d'accepter alors d'effectuer gratuitement une séance de signatures/dédicaces (une demi-journée de signatures pour une journée de rencontres par exemple)

Nota bene :

- Certains auteurs sont susceptibles, comme la loi les y oblige, d'ajouter de la TVA au tarif brut indiqué.
- Les frais de transport, d'hébergement et de repas sont à la charge de l'organisateur. En aucun cas les auteurs ne doivent être obligés d'avancer les frais de transport, d'hébergement ou de restauration.
- Le règlement sera effectué sur le lieu même et dans le temps de la manifestation, ou dans un délai n'excédant pas un mois.
- Ces recommandations ont été établies après étude et analyse du marché et tiennent compte de l'augmentation annuelle du coût de la vie. Les parties restent libres de déterminer de gré à gré des tarifs différents.